

Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation d'une étude d'impact

Article R. 122-3 du code de l'environnement

*Ce formulaire n'est pas applicable aux installations classées pour la protection
de l'environnement*

*Ce formulaire complété sera publié sur le site Internet de l'autorité administrative de l'Etat
compétente en matière d'environnement*

Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative

Date de réception 29/08/2013	Cadre réservé à l'administration Dossier complet le 29/08/2013	N° d'enregistrement F03113 P0267
--	---	--

1. Intitulé du projet

Construction d'un pont provisoire pour le franchissement du Lez, sur la commune de Lattes, dans le cadre des travaux de dédoublement de l'A9

2. Identification du maître d'ouvrage ou du pétitionnaire

2.1 Personne physique

Nom

Prénom

2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale

AUTOROUTES DU SUD DE LA FRANCE

Nom, prénom et qualité de la personne
habilitée à représenter la personne morale

Salvador NUNEZ, directeur d'opération

RCS / SIRET

15.7211239199.6103211

Forme juridique

Société anonyme

Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1

3. Rubrique(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de rubrique et sous rubrique	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la rubrique
Rubrique 7°) a-	Seuil et critère de la rubrique : "Pont d'une longueur inférieure à 100m" Caractéristiques du projet : pont d'une longueur de 72m environ
Rubrique 6°) d-	Seuil et critère de la rubrique : "Toutes routes d'une longueur inférieure à 3km" Caractéristiques du projet : route d'une longueur de 525m"

4. Caractéristiques générales du projet

Dolvent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire

4.1 Nature du projet

Construction d'un pont provisoire sur le lit endigué du Lez, avec réalisation de rampes d'accès depuis des voies existantes (RD58 et RD986) et aménagement d'un giratoire (0.12ha) pour raccordement sur la RD58.
La longueur de l'ouvrage d'art est de 75m, et la longueur totale des voies créées est d'environ 525 m linéaire. Les appuis du pont se feront sur la crête des digues ; aucune intervention n'aura lieu dans le lit endigué du Lez.
Le projet intègre le maintien de la circulation des piétons et cyclistes sur les pistes du Lez.
Les remblais des rampes sont équipés d'ouvrages de transparence hydraulique.

4.2 Objectifs du projet

L'ouvrage est construit dans le cadre du chantier du projet de dédoublement de l'A9 à Montpellier. Il sera dédié à la circulation des véhicules de chantier et de transport des matériaux pendant cette phase de chantier. Il permettra ainsi de décharger les voiries existantes de l'agglomération montpelliéraine (autoroute A9 et voiries adjacentes) et de ne pas y aggraver les conditions de circulation et de sécurité.

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 dans sa phase de réalisation

Concernant l'ouvrage d'art : il s'agit d'un pont métallique, à poutres treillis latérales. Le pont sera fondé sur la crête des digues, sur des fondations spéciales ; il n'y aura donc pas d'appui dans le lit endigué du Lez. Pour la construction de l'ouvrage d'art, le montage se fera sur site et l'ouvrage sera mis en place pour poussage à l'aide d'un engin de chantier lourd.

Le planning prévisionnel de l'aménagement est le suivant :

- Phase travaux pour la pose de l'ouvrage et l'aménagement des voies : 4 mois, d'octobre 2013 à janvier 2014. Cette phase sera composée des étapes successives suivantes : réalisation des remblais de la plateforme d'accès rive droite, réalisation des fondations spéciales, réalisations des remblais de la plateforme d'accès rive gauche, réalisation du giratoire et du raccordement sur la RD58, montage et lançage du pont, réalisation des raccordements entre les plateformes et le pont, réalisation des chaussées.
- Phase exploitation : 2 ans environ
- Phase travaux pour la dépose de l'ouvrage d'art, des rampes d'accès et du giratoire : 1 à 2 mois.

4.3.2 dans sa phase d'exploitation

Le trafic sur l'ouvrage et ses rampes d'accès sera strictement réservé aux véhicules du chantier de dédoublement de l'A9, qui transporteront des matériaux de terrassement. La durée d'utilisation de l'ouvrage sera de l'ordre de 2 ans. L'ouvrage sera déposé lorsque le trafic des véhicules de chantier n'aura plus lieu d'être.

4.4.1 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

La décision de l'autorité administrative de l'Etat compétente en matière d'environnement devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Dossier Loi sur l'Eau : autorisation temporaire pour la phase de travaux de réalisation de l'ouvrage

4.4.2 Précisez ici pour quelle procédure d'autorisation ce formulaire est rempli**4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale (assiette) de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées**

Grandeurs caractéristiques	Valeur
Superficie globale	8100m ²
Pont : longueur du tablier	72 m
largeur du tablier	8.60 m
Rampes d'accès : longueur	450 m
largeur	7 m
hauteur maximale du remblai	3.7m
Ouverture des ouvrages de transparence hydraulique	2 buses de diamètre 1000mm

4.6 Localisation du projet**Adresse et commune(s) d'implantation**

Commune de Lattes,
au Sud du secteur de la Céreirède,
à proximité de la station
d'épuration MAERA.

Coordonnées en RGF93/Lambert
93:
773326.37 , 6276364.26

Coordonnées géographiques¹

Long. ___ ° ___ ' ___ " ___ Lat. ___ ° ___ ' ___ " ___

Pour les rubriques 5° a), 6° b) et d), 8°, 10°, 18°, 28° a) et b), 32°, 41° et 42° :

Point de départ : Long. ___ ° ___ ' ___ " ___ Lat. ___ ° ___ ' ___ " ___

Point d'arrivée : Long. ___ ° ___ ' ___ " ___ Lat. ___ ° ___ ' ___ " ___

Communes traversées :

Lattes
Point de départ : 773226.34 , 6276289.66
Point de d'arrivée : 773419.03 , 6276420.13
(en coordonnées RGF93/Lambert 93)

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

Oui Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une étude d'impact ?

Oui Non

4.7.2 Si oui, à quelle date a-t-il été autorisé ?

4.8 Le projet s'inscrit-il dans un programme de travaux ?

Oui Non

Si oui, de quels projets se compose le programme ?

¹ Pour l'outre-mer, voir notice explicative

5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

5.1 Occupation des sols

Quel est l'usage actuel des sols sur le lieu de votre projet ?

Voir annexe 6

En rive droite : secteur défini en zone urbanisée et habitations; le projet se trouve sur un terrain non aménagé de la station d'épuration.
En rive gauche : secteur défini en zone de cultures ; le projet se trouve sur un terrain en friche.

Existe-t-il un ou plusieurs documents d'urbanisme (ensemble des documents d'urbanisme concernés) réglementant l'occupation des sols sur le lieu/tracé de votre projet ?

Oui Non

Si oui, intitulé et date d'approbation :
Frécitez le ou les règlements applicables à la zone du projet

Plan Local d'Urbanisme, approuvé le 12 mars 2009.

Le PLU a fait l'objet de 2 modifications dont la dernière a été approuvée le 3 mai 2012 et d'une révision simplifiée approuvée le 3 mai 2012.

Zonage applicable au projet :

- en rive droite du Lez : zone naturelle
- en rive gauche du Lez : zone agricole

Le règlement des zones N et A admet "sous réserve du respect des prescriptions relatives aux zones inondables et du respect des éléments de paysages identifiés au titre de l'article L123.1.7 : les constructions et installations techniques nécessaires aux services publics ou d'intérêt collectif, y compris les constructions et installations nécessaires au fonctionnement et à l'exploitation des infrastructures ferroviaires et autoroutières, ainsi que les affouillements qui y sont liés. Les ouvrages seront conçus et réalisés en respectant les dispositions réglementaires et particulièrement celles relatives à l'écoulement des eaux."

Pour les rubriques 33° à 37°, le ou les documents ont-ils fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

Oui Non

5.2 Enjeux environnementaux dans la zone d'implantation envisagée :

Complétez le tableau suivant, par tous moyens utiles, notamment à partir des informations disponibles sur le site internet <http://www.developpement-durable.gouv.fr/etude-impact>

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ou couverte par un crêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet se situe à : - 1.5 km au Nord de la ZNIEFF de type I "Marais de Lattes", - 1.5 km au Nord de la ZNIEFF de type II "Complexe paludo-laguno-dunaire des étangs montpelliérains" - 3 km au Nord de la ZNIEFF de type I "Etangs du Méjean-Pérois" - 3 km à l'Ouest de la ZNIEFF de type I "Aéroport de Montpellier Fréjorgues"
en zone de montagne ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
sur le territoire d'une commune littorale ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet se situe sur la commune de Lattes, à 3 km de l'Etang du Méjean
dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (régionale ou nationale) ou un parc naturel régional ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Plan de prévention du Bruit dans l'environnement de l'agglomération de Montpellier approuvé en avril 2010

dans une aire de mise en valeur de l'architecture et du patrimoine ou une zone de protection du patrimoine architectural, urbain et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet consiste au franchissement de la rivière le Lez et de ses ripisylves. Dans le secteur du projet, en pleine expansion urbaine, le Lez est très artificialisé (enrochements) et dépourvu de toute végétation typique de bord de cours d'eau (zones rudérales).
dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles ou par un plan de prévention des risques technologiques ? si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet est sur le territoire du PPRn inondation de la commune Lattes, approuvé le 06/06/2013. Il est concerné par la zone rouge "Rpd" = zone de précaution protégée derrière les digues et à enjeux modérés (secteurs non urbanisés).
dans un site ou sur des sols pollués ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
dans une zone de répartition des eaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à l'alimentation humaine ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
dans un site inscrit ou classé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
d'un site Natura 2000 ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet se trouve à 2km au Nord des sites Natura 2000 "ZPS_Etangs palavasiens et étang de l'Estagnol" et "SIC_Etangs palavasiens".
d'un monument historique ou d'un site classé au patrimoine mondial de l'UNESCO ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine

6.1 Le projet envisagé est-il susceptible d'avoir les incidences suivantes ?

Veuillez compléter le tableau suivant :

Domaines de l'environnement :		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	engendre-t-il des prélèvements d'eau ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	est-il excédentaire en matériaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Des apports extérieurs de matériaux seront nécessaires pour construire les rampes d'accès en remblai.
Milieu naturel	est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Les enjeux écologiques dans le secteur du projet sont situés dans le lit endigué du Lez : voir annexe 7. Le Lez a un rôle de corridor écologique, en particulier vis-à-vis des chiroptères et des poissons. Les caractéristiques de l'ouvrage (hauteur sous l'ouvrage de 6 m, absence de pile dans le Lez et absence d'intervention dans le lit endigué autant en phase exploitation qu'en phase travaux) permettent de maintenir le rôle de corridor écologique du Lez. De plus, l'ouvrage étant provisoire, l'éventuelle perturbation est temporaire. Par ailleurs, le secteur du projet est concerné par la présence de plantes envahissantes (Jussie, cannes de provence). En phase travaux, les mesures nécessaires seront prises pour éviter la propagation des espèces invasives.
	est-il susceptible d'avoir des incidences sur les zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La surface totale du projet est restreinte (7500m ²) et concerne des terrains en secteur urbain et en secteur agricoles mais non exploités au droit du projet. De plus aménagement provisoire uniquement.
Risques et nuisances	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet est dans une zone de précaution vis-à-vis des inondations, dans un secteur protégé par les digues du Lez. Au droit du projet, les digues ne sont pas déversantes pour les crues décennale, centennale et exceptionnelles. L'implantation et le calage altimétrique du pont (tirant d'air de 1.5m pour la crue centennale et absence d'appuis dans le lit endigué du Lez) ne modifieront pas les lignes d'eau dans le lit du Lez. Le projet n'entraîne pas un risque de débordement des eaux au dessus des digues du Lez. Pour la crue exceptionnelle, les rampes d'accès se trouvent dans des zones inondées (hauteur d'eau inférieure à 0.5m). Grâce aux ouvrages de transparence hydraulique implantés dans les remblais, les rampes ne feront pas obstacle à la lame d'eau.
	Engendre-t-il des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Commodités de voisinage	Est-il source de bruit ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	La phase chantier et le passage des véhicules en phase exploitation seront générateurs de nuisances sonores. Le chantier sera organisé de façon à respecter la législation en vigueur et à réduire au maximum les nuisances (adaptation des matériels et modes opératoires, etc.). Etant donné l'aspect provisoire du projet, les nuisances sonores seront limitée dans le temps (durée de 2 ans environ). Par ailleurs, le projet permettra de ne pas augmenter le trafic sur les voies existantes dû à l'activité du chantier de déplacement de l'A9. Ainsi, le projet concourt à réduire l'impact sonore de ce chantier sur les riverains des voiries existantes.
	Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des odeurs ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des vibrations ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	La phase chantier et le passage des véhicules en phase exploitation seront générateurs de vibrations. Le chantier sera organisé de façon à respecter la législation en vigueur et à réduire au maximum les nuisances (adaptation des matériels et modes opératoires, etc.). Etant donné l'aspect provisoire du projet, les nuisances dues aux vibrations seront limitée dans le temps (durée de 2 ans environ). Par ailleurs, le projet permettra de ne pas augmenter le trafic sur les voies existantes dû à l'activité du chantier de déplacement de l'A9. Ainsi, le projet concourt à réduire l'impact dû aux vibrations sur les riverains des voiries existantes.
	Est-il concerné par des vibrations ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	

	Engendre-t-il des émissions lumineuses ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des émissions lumineuses ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Pollutions	Engendre-t-il des rejets polluants dans l'air ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Des émissions de poussières pendant la phase de travaux seront possibles puis des émissions de poussières et de particules liées à la circulation des véhicules seront possibles pendant la durée d'exploitation. Etant donné le caractère provisoire de l'ouvrage, ces rejets dans l'air seront limités dans le temps (2 ans environ). Par ailleurs, le projet permettra de ne pas augmenter le trafic sur les voies existantes et donc de ne pas aggraver les rejets dans l'air sur ces voies existantes.
	Engendre-t-il des rejets hydrauliques ? Si oui, dans quel milieu ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	En cas de pluie, des eaux de ruissellement sur les voiries seront générées. Etant donné la surface restreinte, les ruissellements seront limités. Ces eaux pluviales s'écouleront vers des fossés existants ou repris, ou s'évacueront par ruissellement diffus. Aucun rejet n'aura lieu directement vers le Lez.
	Engendre-t-il la production d'effluents ou de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Patrimoine / Cadre de vie / Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme / aménagements) ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets connus ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquelles :

Autres projets connus avec lequel le présent projet peut avoir des effets cumulés :

- déplacement de l'A9
- contournement ferroviaire Nîmes Montpellier (CNM)
- projet d'aménagement de la basse vallée du Lez
- projet de déviation des canalisations de gaz "artère du Languedoc DN400, DN200, DN150" impactées par le projet de déplacement de l'A9.

L'incidence cumulé avec le déplacement de l'A9 est positive dans le sens où le projet permet de réduire l'impact du chantier de l'A9 sur les voies locales et sur les riverains.

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquels :

7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une étude d'impact ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Le projet d'aménagement, objet de la présente demande, concerne la création d'un pont sur le Lez sur la commune de Lattes, pour la durée des travaux du déplacement de l'autoroute A9.

Ce pont sera exclusivement dédié à la circulation des engins de chantier et permettra le transport des matériaux de part et d'autre du Lez sans utiliser les voies locales existantes.

Le principe d'aménagement retenu consiste à positionner les appuis sur la crête des digues. La technique de réalisation sera de type "pont poussé", c'est-à-dire que le tablier est construit entièrement sur les berges puis poussé sans appui provisoire. Il n'y a donc aucune intervention ni mise en place d'obstacle entre les digues même pendant la période de travaux.

Le Lez est le principal enjeu au droit de la zone d'étude : enjeu hydraulique et enjeu sur le déplacement des espèces (corridor écologique (chiroptères, poissons)).

Vis-à-vis de l'hydraulique, les ouvrages hydrauliques de transparence sont définis en accord avec les services de la Police de l'Eau. Un dossier de déclaration sera par ailleurs déposé en ce sens. L'impact sur les digues existantes sera étudié dans le cadre de la procédure de sûreté et de sécurité des ouvrages hydrauliques. Un passage en CODERST est d'ailleurs envisagé fin septembre 2013.

Concernant le rôle de corridor écologique du Lez, celui-ci sera maintenu tant en phase travaux qu'en phase exploitation. De plus, ce pont a un caractère provisoire (2 ans environ) car lié aux travaux du déplacement de l'A9.

Il apparaît que le projet n'aura aucun impact significatif sur l'environnement. A l'inverse les gains de sécurité et de fonctionnalité induits sont très significatifs. Le projet évite la circulation des engins de chantier sur les voies locales donc réduit les impacts (ambiance sonore, qualité de l'air, sécurité) de celle-ci sur les riverains.

Enfin, le projet s'inscrivant dans le cadre des travaux de déplacement de l'A9, il est soumis aux mêmes exigences et mêmes engagements que le reste de l'opération sur les thématiques environnementales, notamment sur la gestion des espèces invasives, la limitation des envois de poussières...

Compte tenu de ces éléments, ce projet ne nous semble pas nécessiter la réalisation d'une étude d'impact.

8. Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet	
1	L'annexe n°1 intitulée « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publiée ;
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;
4	Un plan du projet ou, pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux rubriques 5° a), 6° b) et d), 8°, 10°, 18°, 28° a) et b), 32°, 41° et 42° un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux rubriques 5° a), 6° b) et d), 8°, 10°, 18°, 28° a) et b), 32°, 41° et 42° : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent.

Objet
Annexe 6 : Carte des habitats
Annexe 7 : Carte des enjeux liés au patrimoine naturel

9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus

Fait à Mauguio

le. 27 Août 2013

Signature

ASF
 DOC. MONTPELLIER
 Mas des Cavaliers II
 471 rue Nungesser
 34130 MAUGUIO
 Tél. 04 67 13 86 20 - Télécopie 04 67 13 86 29


S. NUNEZ